

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT **DU VAL-DE-MARNE**

Extrait du Registre des Décisions du Maire

**OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT** DANS LE CADRE DE "EMPREINTES 1924/2024 D'HERITAGE OLYMPIQUE"

L'EXPOSITION CENT ANS

**DÉCISION N° DM-24-265 EN DATE DU 13 AOUT 2024** 

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 déléguant Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire, dans les fonctions relatives à la culture ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'accueillir l'exposition « Empreintes 1924/2024 Cent ans d'Héritage Olympique » dédiée aux communes de la Métropole afin de valoriser l'héritage sportif, culturel et urbain des Olympiades ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Métropole du Grand Paris de remettre gratuitement à la commune de Vincennes l'exposition « Empreintes 1924/2024 Cent ans d'Héritage Olympique » pour la période du 8 mai au 8 septembre dans différents lieux publics de la Ville.

## DÉCIDE

DE SIGNER une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Vincennes pour accueillir à titre gracieux l'exposition « Empreintes 1924/2024 Cent ans d'Héritage Olympique ».

> Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

> > Signé

**Annick VOISIN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240813-Imc1H12336H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/08/2024

Date de Publication: 13/08/2024